



**76<sup>eme</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

**Sixième Commission**

**Point 80 de l'ordre du jour « Rapport de la commission pour le droit Commercial international sur les travaux de sa 54eme session »**

**Déclaration du Cameroun**

**Madame la Présidente,**

Ma délégation salue le rôle éminent joué par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) pour ce qui est des progrès enregistrés au sein des différents groupes de travail en vue de moderniser et d'harmoniser cette branche du droit. Ma délégation espère que la Commission qui est amplement à la hauteur des défis et joue un rôle crucial dans l'adaptation des législations des États, continuera d'être cette enceinte qui identifie les outils efficaces dans le domaine du droit commercial international.

**Madame la Présidente,**

Ma délégation félicite la Commission pour avoir achevé et adopté les Dispositions législatives types sur les partenariats public-privé et le guide législatif y afférent, la Loi type sur l'insolvabilité des groupes d'entreprises et le guide pour son incorporation, le Guide pratique relatif à la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières et le texte sur les obligations des administrateurs d'entreprises faisant partie d'un groupe pendant la période précédant l'insolvabilité, lequel vient compléter la quatrième partie du Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité.

Le Cameroun félicite également la Commission pour l'organisation de la cérémonie de signature le 07 août 2019 à Singapour de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation (Convention de Singapour sur la médiation), qu'elle a adoptée dans sa résolution 73/198 du 20 décembre 2018.

Ma délégation salue le travail effectué par le Groupe de travail III sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États et l'approche consistant à intégrer le point de vue de toutes les parties prenantes, pour parvenir à un droit international sur l'investissement. Le Cameroun est Partie à la Convention des Nations unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États qui s'inspire du traité du 10 décembre 2014 et dont l'objectif est de renforcer la transparence dans la résolution des litiges entre investisseurs et États pour prendre en compte l'intérêt général inhérent à ce type d'arbitrage.

Ma délégation espère que ce Groupe continuera de respecter son mandat et de conduire les discussions d'une manière encore plus inclusive, étant entendu que dans un contexte d'interdépendance toujours plus marquée de l'économie internationale, le travail de la CNUDCI est encore pour important.

**Madame la Présidente,**

Compte tenu de l'évolution rapide de la finance et du commerce, ma délégation est convaincue de la nécessité d'un règlement des différends commerciaux efficace et adapté .Elle souhaiterait en conséquence une amélioration des procédures arbitrales afin de réduire la durée et surtout le coût des procédures y relatives. Faut-il le rappeler, l'ordre juridique doit être propice à la résolution rapide et juste des différends commerciaux et à l'augmentation des investissements dans l'économie. À ce stade, pour ma délégation, il ne semble pas opportun de faire une différence entre les arbitrages commerciaux et les arbitrages entre investisseurs.

**Madame la Présidente,**

Ma délégation salue les résultats obtenus par le Groupe de travail I sur les micro-, petites et moyennes entreprises, notamment pour ce qui est du projet de guide législatif sur une entité à responsabilité limitée de la Commission, dont l'objectif est de réduire les obstacles juridiques que rencontrent ces entreprises tout au long de leur cycle de vie. Pour ma délégation, l'intérêt des progrès que la Commission a réalisés dans les domaines des micro petites et moyennes entreprises, du règlement des litiges, de la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États, du commerce électronique, du droit de l'insolvabilité et de la vente judiciaire des navires, est appréciable.

**Madame la Présidente,**

Face au développement vertigineux de l'économie numérique, ma délégation appelle à redoubler d'ardeur pour mieux encadrer cette activité, afin de la crédibiliser. Elle en appelle en conséquence à intensifier la lutte contre la cybercriminalité qui touche durement tous les pays. À ce titre, il serait souhaitable que dans une dynamique globale, les pays qui ont des ressources et une expérience avérée en la matière, renforcent, à la demande des pays qui le souhaitent, leurs capacités sur cette question. Car en matière de transactions électroniques comme pour tout ce qui touche à la sécurité et à la crédibilité des transactions financières, il vaudrait mieux renforcer les capacités des maillons faibles pour la sécurité de tous .

Aussi, des défis majeurs restent-ils à relever. Si l'on s'en tient au commerce électronique, la question de l'accès aux big data demeure sensible. Le protectionnisme menace fortement l'équité et la justice du commerce international. Les entorses à la libre concurrence et au libre-échange entravent lourdement le développement des pays à faible revenu.

**Madame la Présidente,**

Le Gouvernement camerounais a mis en place un cadre juridique et institutionnel dédié à la réalisation des projets en partenariat public-privé. Le Cameroun dispose ainsi d'une réglementation sur les contrats de partenariat dans sa loi Partenariat Public-Privé, un régime fiscal spécifique leur est appliqué. Le Cameroun continuera de soutenir le mandat de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International qui est d'harmoniser et d'unifier progressivement le droit commercial international et, ce faisant, de prendre en considération les intérêts de tous les peuples, en particulier ceux des pays en développement, en favorisant un large développement du commerce international.

**Je vous remercie de votre bienveillante attention. /-**